

**CONSEIL MUNICIPAL du : Mercredi 9 décembre 2020.**

Présents :

MM. Jean-Michel CHAUSSON, Xavier DAUSTER, Martial DESPLANQUE,  
Pascal GROULT, Jean-Paul MALVOISIN, Jean-Marc MOGLIA, Miguel MORENNE,  
David SIAUSSAT.

Mmes Nathalie BARBARAY, Liliane FERAILLE, Angélique GOSSE, Stéphanie JACOB,  
Barbara LEPAGE, Patricia PICOS, Thérèse PLAZANET.

Secrétaire de Séance : Mme Barbara LEPAGE.

**ORDRE DU JOUR :**

- Décisions Modificatives budgétaires N°1 ;
- Mise en place des entretiens professionnels ;
- Voirie : projets de travaux pour l'année 2021 ;
- Questions diverses

**Ouverture :**

La séance a été ouverte, Mercredi 9 décembre 2020, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

**1. Décisions modificatives budgétaires N°1.**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la demande du trésorier, il faut modifier les crédits inscrits au budget 2020, afin de rembourser la caution locative d'un professionnel de la Maison Médicale (qui a mis fin à son activité).

**Investissement**

<b>Recettes</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
21	2184	-140	16	1641	+140

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la modification budgétaire ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité.

**2. Mise en place de l'entretien professionnel au sein de la commune d'Andé.**

M. le Maire informe le Conseil qu'en application des textes régissant le personnel communal, l'entretien professionnel doit être mis en œuvre au sein de la commune d'Andé.

Cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu.

Dans ce cadre, il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Délibération votée à l'unanimité.

### 3. Voirie : projets de travaux pour l'année 2021.

Thérèse PLAZANET, après avoir présenté au Conseil Municipal un compte rendu de la réunion de la commission Mobilités de l'agglomération Seine-Eure, explique qu'il convient de déterminer les projets jugés prioritaires à demander à l'Agglomération pour les travaux d'entretien de la voirie communale pour 2021, hors routes départementales.

Les projets ainsi retenus sont :

- Rue de la Renardière et rue Rossignol, sortie vers Muids ;
- Route de Muids, entrée du chemin rural des Grands Bois.

### 4. Questions diverses.

#### 4-1 Contrat d'entretien de l'éclairage public

(Report du Conseil Municipal du lundi 2 novembre 2020).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien annuel pour l'éclairage public du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Il soumet à l'approbation le devis de l'entreprise ROBBE d'un montant total annuel de 7 012,12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise ROBBE, et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

Délibération votée à l'unanimité

#### 4-2 Information sur le dossier de droit de préemption urbain.

Pour respecter les formes réglementaires, une seconde délibération a été rédigée et le dossier transmis à l'EPFN.

#### 4-3 Demande de l'ESAT de Val de Reuil.

Pour la mise à disposition d'une salle pour des réunions avec une psychologue et 8 à 10 personnes, une fois par mois de 9h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Avis favorable du Conseil Municipal.

#### 4-4 Arbre de Noël du Comité des fêtes (du dimanche 6 décembre 2020).

De bons retours ont été exprimés.

#### 4-5 Organisation de la distribution des colis de Noël.

Compte tenu des conditions actuelles, la distribution se fera au C.A.C. une permanence sera assurée de 9h30 à 12h30 le dimanche 13 décembre. Les habitants concernés ont reçu un courrier leur expliquant les modalités.

#### 4-5 Information sur la visite du Préfet et de la Sous-Préfète des Andelys.

En raison de la situation, cette visite a été limitée dans le temps, après la visite du Moulin d'Andé, une réunion s'est tenue en Mairie. Les principaux sujets abordés sont les questions d'urbanisation, de développement des activités (notamment commerciales), les demandes de DETR.

Monsieur le Préfet a apprécié ce passage dans notre village.

#### 4-6 Demande de mise en place d'un règlement commun.

Le règlement, pour l'utilisation de la cour de l'école par les enfants pendant le temps scolaire et le temps passé en centre de loisir, sera proposé conjointement par la directrice de l'Ecole et la directrice du Centre de Loisirs.

### Clôture :

La séance est levée le Mercredi 9 décembre 2020, à 22h40.